

Sécurité incendie

dans les résidences accueillant des personnes
présentant des limitations à l'évacuation



Mieux gérer
le risque
en **4** étapes

Les exploitants des résidences et les ressources
doivent s'assurer que :

- 1** Les employés et les remplaçants suivent une formation sur la sécurité incendie.
- 2** Les résidents sont informés sur la sécurité incendie et sur les bons comportements à adopter.
- 3** Les stratégies d'évacuation sont établies.
- 4** Les exercices d'évacuation sont effectués tous les 6 mois.

www.prevenirlefeu.com